

2º SÉANCE PU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le jeudi 9 décembre 2021 à 18 h 30 au local de musique/anglais à l'école

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021
- 4. Suivi au dernier procès-verbal
- 5. Nomination des représentants de la communauté
- 6. Rapport budgétaire du conseil d'établissement (adoption)
- 7. Plan de travail 2021-2022 modifié
- 8. Politique d'utilisation et de location des locaux (adoption)
- 9. Politique des absences prolongées des élèves 2022-2023 (adoption)
- 10. Politique d'encadrement des élèves (art.75) (adoption)
- 11. Grille-matières 2022-2023 (adoption)
- 12. Budget d'investissements 2022-2023 (MAO) (art. 96.22) (adoption)
- 13. Activités de Noël
- 14. Campagne de financement (suivi)
- 15. Photos scolaires 2022-2023 (consultation)
- 16. Informations et correspondance :
 - 16.1 Service de garde
 - 16.2 Président
 - 16.3 Déléguée au comité de parents
 - 16.4 Enseignantes
 - 16.5 Direction
 - 16.5.1 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)
 - 16.5.2 Parc-école
 - 16.5.3 Semaine des enseignantes
- 17. Cafétéria
- 18. Autres objets d'étude :

- 19. Période de questions du public
- 20. Date et heure de la prochaine séance : Le jeudi 10 mars 2022 à 18 h 30
- 21. Levée de la séance

Jean-Philippe Bernier, président

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. » (Article 64, LIP)

